

La querelle de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*

La Loi 96 est-elle insuffisante pour protéger la langue française à Montréal? En fait-elle trop et doit-elle être définie comme étant ethnocentriste, voire raciste? En fait-elle juste assez pour protéger la langue française sans brimer outrageusement les droits de certaines minorités?

Sur ce terrain glissant, le gouvernement Legault semble avoir trouvé un juste milieu, une *phronesis* imparfaite.

Entre l'avenue de l'identité historico-collective du PQ et l'avenue de l'identité multiculturaliste des Libéraux, le gouvernement nouvellement reconduit tente de conserver une fierté historique sans nuire à la minorité anglophone. Par exemple, en préservant le droit actuel des étudiants – dont les étudiants anglophones – d'accéder aux cégeps de langue anglaise et en laissant le soin aux conseils municipaux de maintenir leur statut de municipalités bilingues, la CAQ ne limite pas les droits de la minorité historique.

Néanmoins, la position centralisatrice du gouvernement a l'inconvénient de rebuter à peu près tout le monde.

Le déclin du français à Mtl : un problème ou une chimère?

D'abord, il est important de souligner qu'en conservant la même proportion d'étudiants dans les cégeps anglophones au Québec, la CAQ n'assure pas aux étudiants de langue anglaise le droit de fréquenter ces institutions.

En raison de l'attrait des cégeps de langue anglaise pour les francophones et les allophones désormais majoritaires dans ces institutions – 21% de francophones et 38% d'allophones pour un total de 59%¹ –, les étudiants anglophones peinent à être admis dans ces cégeps emplis de Canadiens français et de nouveaux arrivants ayant d'excellents dossiers académiques. Par conséquent, une tranche de la minorité anglophone historique du Québec ayant étudié dans les institutions primaire et secondaire en anglais doit étudier en Ontario ou ailleurs au Canada, en raison du nombre limité de chaise dans les cégeps de langue anglaise au Québec.

Le Collège Dawson, par exemple, ne peut répondre à la demande des anglophones, car il n'accepte que 30% de ses demandes d'admission, favorisant ainsi la création d'une nouvelle élite de Canadiens français, d'allophones et d'anglophones, s'exprimant tous dans la langue de Shakespeare.

Majoritairement issue de milieux francophone et allophone, cette nouvelle élite n'a pas besoin d'anglophones pour angliciser son territoire.

¹ Lacroix, Frédéric, « Les cégeps dans l'angle mort de l'anglicisation à Montréal », *Le Devoir*, 23 septembre 2021, <https://www.ledevoir.com/societe/education/634728/les-cegeps-dans-l-angle-mort-de-l-anglicisation-a-montreal>.

Terminées les distinctions historiques quand on a intériorisé la perte.

L'élitisme dans les cégeps anglophones est non seulement injuste pour la communauté anglophone, mais ensuite pour la collectivité québécoise. Serait-ce préférable de limiter l'accès aux Canadiens français et aux allophones?

Certaines personnes déclarent que les francophones et les allophones étudient dans les cégeps de langue anglaise pour apprendre l'anglais, mais cela n'est pas un argument. En effet, ces gens oublient que ces cégeps sont hautement contingentés et qu'une maîtrise quasi parfaite de l'anglais est exigée pour être admis.

D'autres soulignent que de limiter l'accès aux francophones et aux allophones sonnerait le glas des libertés individuelles. J'expliquerai plus loin pourquoi la collectivité doit quelquefois – pour ne pas dire souvent – l'emporter sur l'individu.

En assurant le *statu quo*, le gouvernement Legault a fait son choix. C'est la communauté anglophone et la collectivité québécoise qui en paie le prix et c'est l'individualisme canadien-français et allophone qui en « profite ».

À mon avis, si la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec* en vient à limiter la perte de vitesse du français comme première langue parlée au Québec, nous pouvons penser que la problématique ne sera que poussée en avant.

Il fut un temps où le français devait être la première langue parlée à la maison afin d'être considérée comme véritable langue commune. Désormais, il suffit de la maîtriser pour que certains universitaires la considèrent en nette progression.

Tandis que j'estime fondamentales les statistiques portant sur la principale langue parlée à la maison, d'autres se contentent d'écrire que le français s'articule de mieux en mieux, de façon générale, comme deuxième, troisième ou quatrième langue parlée. Nous n'avons qu'à lire le sociologue Calvin Veltman pour comprendre que certains universitaires s'intéressent moins à la culture d'attache, à la langue parlée à la maison, qu'au nombre de langues dans lesquelles nous sommes capables de discourir.

En effet, dans son article qui a fait le tour du web, *Comment on a égaré 280 000 allophones francisés*, monsieur Veltman souligne que toutes les données suggèrent que le rapport entre le français et l'anglais évolue en faveur du français. Cela peut tomber sous le sens dans la mesure où les programmes de francisation vont bon train.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ces données concernent les polyglottes parlant le français comme langue d'appoint.

Monsieur Veltman a abaissé le critère en s'intéressant aux langues régulièrement parlées à la maison plutôt qu'aux langues principalement parlées à la maison. Est-ce suffisant de parler la

langue d'accueil comme deuxième, troisième, quatrième ou cinquième langue et lorsque la loi l'exige pour que le français gagne du terrain sur sa langue rivale?

Je ne saurais dire avec certitude, mais la réponse par l'affirmative de monsieur Veltman est un brin ou deux optimiste.

Rappelons que Statistique Canada nous informe que le pourcentage de Québécois parlant principalement le français à la maison est passé de 79 % à 77.5 % au Québec entre les recensements de 2016 et de 2021. Aussi, pendant que la part de Québécois ayant uniquement le français comme première langue officielle a diminué, passant de 83.7 % à 82.2 %, la part de Québécois ayant uniquement l'anglais comme première langue officielle a augmenté, passant de 12 % à 13 %.

Monsieur Veltman ne pourrait apprécier ces chiffres, car le pourcentage de Québécois parlant principalement le français à la maison ne compte pas pour lui. En refusant de voir une distinction importante entre le fait de parler régulièrement et principalement une langue, le sociologue nous donne à penser que le français est en progression et que l'anglais est en régression. C'est de bonne guerre.

Supposons qu'il ait raison de croire qu'il suffise de maîtriser le français comme langue tierce – sans tenir compte de l'augmentation statistique de l'anglais – pour faire augmenter la langue française au Québec. Jouons le jeu.

Puisque monsieur Veltman affirme que le français reprend du terrain sur l'anglais, nous pouvons imaginer qu'il voit une volonté de faire avancer la langue de Molière au Québec. Effectivement, il est ardu de faire quelque chose si on ne veut pas le faire. Or, la volonté politique est absente.

Le Parti libéral qui a été porté au pouvoir de 2003 à 2018 – presque sans interruption – n'a jamais défendu la langue française et la Coalition avenir Québec vient tout juste d'adopter un projet de loi minimaliste, et ce, 4 ans après avoir pris les rênes.

Si on se tourne vers l'avenir, le désintérêt pour la défense de la langue officielle du Québec chez les jeunes devrait nous inquiéter.

Voici deux arguments qui exposent et expliquent ce désintérêt.

En premier lieu, la démocratisation des voyages en sac à dos et le développement des plateformes numériques issues des GAFAM ont naturellement mené les jeunes Canadiens français vers l'apprentissage de l'anglais. D'ailleurs, rappelons qu'ils sont très majoritairement

bilingues². Puisque ces jeunes Canadiens français pourront toujours s'exprimer et prendre leur place dans un Québec en anglais, on peut comprendre que le déclin du français puisse être un sujet secondaire pour eux.

Au cœur de la mondialisation qui s'accélère, les globe-trotteurs tendent à se sentir comme des citoyens d'un monde cosmopolite, là où les frontières qui protègent les cultures deviennent une vieille idée de *boomer*.

Nietzsche avait prédit cette communion post-frontalière : « Grâce à la liberté des communications, des groupes d'hommes de même nature pourront se réunir et fonder des communautés. Les nations seront dépassées »³.

Je ne suis pas certain qu'il se réjouirait d'observer que sa prophétie s'est réalisée.

Pendant que la jouvence canadienne-française s'ouvre sur le monde, nous accueillons de plus en plus de jeunes issus de l'immigration ou encore des étudiants étrangers qui parlent le français comme deuxième, troisième, quatrième langue, ou pire, qui ne le maîtrise pas du tout. Il est tout à fait normal que les nouveaux arrivants n'aient pas le même intérêt à défendre une langue d'appoint ou inconnue que les jeunes Canadiens français du 20^e siècle qui n'avaient que le français à offrir et à défendre.

Enfin, je résumerai mon premier argument de la manière suivante : puisque les Canadiens français dans la fleur de l'âge maîtrisent l'anglais et que les nouveaux arrivants importent une multitude de langues étrangères, le français devient une langue parmi tant d'autres et surtout, non essentielle à la communication au sein de sa communauté.

Passons au deuxième argument. Les jeunes Québécois ont perdu l'intérêt à défendre la langue officielle de leur Nation, car leur attention a été détournée vers d'autres considérations. En effet, la crise climatique et la justice sociale sont les thèmes centraux de Québec Solidaire et 36% des jeunes de 18 à 34 ans avaient l'intention de voter QS.⁴ Ce pourcentage baisse à 26% pour la CAQ, à 16% pour le Parti conservateur, à 12% pour le Parti libéral et à 5% pour le Parti québécois, seul parti à défendre le français avec conviction.

Considérant les nouvelles priorités de la jeunesse québécoise, je ne vois pas comment la défense de la langue commune reviendra au cœur de l'arène politique au cours des prochaines décennies. Je ne vois pas comment on pourra la protéger avec aplomb quand seulement 5% des 18 à 34 ans pensaient voter pour le seul parti qui a fait de la défense de la langue française un sujet prioritaire lors des dernières élections.

² Turcotte, Martin, « Résultat du recensement de 2016 : le bilinguisme français-anglais chez les enfants et les jeunes au Canada », *Statistique Canada*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00014-fra.htm>.

³ Nietzsche, Friedrich, *Fragments posthumes*.

⁴ J. Fournier, Philippe, « Faire sortir les jeunes, le défi de Québec Solidaire », *L'actualité*, 1^{er} septembre 2022, <https://lactualite.com/politique/faire-sortir-les-jeunes-le-defi-de-quebec-solidaire>.

Je résumerai mon deuxième argument de la manière suivante : une très grande majorité des jeunes s'intéressent très peu à la langue française, car ils ont d'autres priorités.

Finalement, à la lumière de ma brève et modeste analyse, j'en arrive à considérer que les questions relatives au français ne relèvent pas seulement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec. Le problème est beaucoup plus large, car partagé avec ceux que certains nomment les « Québécois de souche ». Ainsi, on doit s'assurer de ne pas prendre les nouveaux arrivants pour des boucs émissaires.

Également, le problème du déclin du français est d'autant plus large quand on s'ouvre à ce qui se passe en France ou dans d'autres pays non anglophones. Les cultures osant parler une autre langue que l'anglais se butent aux mêmes enjeux, à différents degrés.

L'univers des réseaux sociaux requiert de s'angliciser pour se moderniser. Si les élèves voulaient jadis devenir astronautes, médecins ou pompiers, l'attraction pour le « métier » d'*influenceur* s'observe et si on veut gagner de gros montants sur les plateformes numériques, on doit interpeller le grand public. Autrement dit, on doit s'exprimer en anglais.

Le français n'avance pas quand on idéalise la langue de notre colonisateur dans le but avoué d'être *aimé* sur les applications au contenu massivement anglophone comme TikTok ou Instagram. Notre langue commune ne prend pas de galon quand la Civilisation occidentale s'américanise dans les GAFAM.

Selon moi, penser à la langue française qui recule, c'est se demander si la maîtrise du français comme langue d'appoint suffit, mais surtout, c'est penser à notre désintérêt de parler notre langue maternelle au sein du Nouveau monde numérique anglophone.

Si c'est ça le *vivre-ensemble*, si c'est ça le Québec moderne, moi je mets mon drapeau en berne!

Quelquefois, j'ai l'impression que nous avons fabriqué des Québécois qui préféreraient ne pas être ce qu'ils sont et qui sont prisonniers de la contre-histoire qu'on leur apprend sur la base « d'études » américaines et donc, bien entendu, anglaises ou traduites de l'anglais.

La querelle au cœur des partis politiques

Déçu par le manque de mordant du projet de loi 96, le PQ a voté contre. Le parti aurait spécialement souhaité que les places allouées aux cégeps de langue anglaise représentent le pourcentage de Québécois anglophones voulant étudier dans ces cégeps, c'est-à-dire 9%. De son côté, préoccupé par les droits des anglophones et des allophones, le PLQ a également voté contre le projet de loi. Le parti aurait notamment espéré que les places allouées aux cégeps anglophones soient augmentées à 50%.

Suivant son implicite désir d'angliciser davantage, Anglade devrait se réjouir de lire que les cégeps anglophones de la métropole représentent 52% de la diplomation préuniversitaire à Montréal.

Aussi, la cheffe du parti nationaliste de Jean Lesage devrait célébrer avec ses collègues en apprenant que depuis 1995, les cégeps de langue anglaise ont accueilli 95% de la hausse de la clientèle sur l'île.⁵

Votez vrai!

Vivre en anglais avec Anglade!

Vrais enjeux. Anglade Anglicise!

Cela aurait fait un beau slogan de campagne.

Un slogan honnête.

Entre les péquistes et les libéraux, le gouvernement Legault garde le cap au centre, c'est-à-dire le maintien du taux à 17%. Ainsi, 8% de Québécois ne parlant pas la langue de l'Oncle Sam comme première langue à la maison peuvent toujours étudier dans les cégeps de langue anglaise.

À mon sens, plafonner le nombre d'étudiants dans les cégeps de langue anglaise n'a rien de glorieux, surtout quand on sait que ce sont les Canadiens français et les allophones qui en « profitent » davantage et qui s'anglicisent au détriment d'une partie de la minorité historique anglophone née devant un *hi* sans bonjour.

Il serait surprenant que cette minorité réponde à un refus d'une demande d'admission par la bouche de la francisation et on peut les comprendre.

Mais quittons le PLQ et le PQ un instant.

Sur le nouveau terrain de la politique québécoise, nous devons parler d'autres joueurs influents. Pendant que le Parti conservateur tentait de séduire les anglophones, Québec solidaire a bousculé son Collectif antiraciste décolonial, c'est-à-dire la frange radicale de sa base militante. En effet, si Éric Duhaime et Gabriel Nadeau-Dubois sont de fervents défenseurs du multiculturalisme, le parti politique du deuxième a étonnamment soutenu le projet de loi 96 avec quelques réserves.

Essentiellement, les solidaires ont voté en faveur du projet de loi, mais estiment exagéré de lire que l'État communiquera exclusivement en français aux immigrants installés au Québec depuis 6 mois. Qui plus est, on peut se demander s'il n'est pas exagéré de demander à un immigrant installé depuis 6 mois et demi de traduire les rares correspondances officielles du gouvernement québécois dans l'éventualité où il ne maîtriserait pas encore suffisamment la langue française.

En allant moins loin que des pays comme l'Italie, la France et l'Allemagne, qui ne correspondent aucunement en anglais dans les 6 premiers mois avec leurs immigrants, la CAQ est peut-être allée trop loin ici.

⁵ Lacroix, Frédéric, « Les cégeps français à Montréal : le début de la fin? », *L'Action Nationale*, février 2020, <https://www.action-nationale.qc.ca/revues/404-numeros-publies-en-2020/fevrier-2020/francais-reprendre-l-initiative/1558-les-cegeps-francais-a-montreal-le-debut-de-la>.

Nous ne sommes qu'une Nation distincte après tout.

L'aspect légal de la Loi

La majeure partie du Canada anglais, comme quelques députés et acteurs médiatiques québécois, considère la Loi 96 discriminatoire et raciste. Rappelons que les mêmes étiquettes ont été apposées sur la Loi 101 qui a passé le test des tribunaux jusqu'en Cour suprême avec l'arrêt Blaikie. Nous savons que la *Charte de la langue française* n'est pas raciste ni discriminatoire au point de vue légal. Regardons maintenant ce qu'elle a apporté de foncièrement important.

En lisant l'ouvrage *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires* de Claude St-Germain, on apprend qu'avant l'adoption de la Loi 101, environ 83% des élèves de langues maternelles tierces étudiaient en anglais avant le cégep et restaient donc étrangers au français. Autrement dit, sans la Loi 101, une vaste majorité des Vong, Sarkis, Nguyen, Petrovski, etc. auraient étudié en anglais, se donnant ainsi les pires outils pour s'intégrer à leur société d'accueil.

Qui regrette la Loi 101 aujourd'hui? Probablement les mêmes qui préfèrent le laisser aller à un projet de loi imparfait.

Cependant, quelques questions demeurent et la querelle de la Loi 96 en témoigne :

Est-ce justifié de légiférer pour sauver la langue commune d'une collectivité historique et fondatrice du Canada? Est-ce justifié de poser la question? Sauver une Nation, engage-t-il à faire des choix?

Choisir, c'est brimer ou bien des droits individuels ou bien des droits collectifs. Quand on brime des individualités, c'est le contrecoup d'être Maître chez soi. C'est l'application du premier article de la *Loi constitutionnelle de 1982* voulant que « les droits et libertés peuvent être restreints par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». Puisque les Canadiens ont décidé de vivre dans un État de droit, le rôle de déterminer si la collectivité doit être préférée à quelques individualités revient ultimement aux juristes.

C'est ce sur quoi ils se sont penchés dans l'arrêt Blaikie et c'est ce sur quoi la Cour suprême se penchera de nouveau, lorsque la Cour d'appel aura analysé la décision de la Cour supérieure qui doit rendre son jugement dans les prochains mois.

Malheureusement, certains croient que les libertés individuelles sont absolues dans un État de droit. Je vous réfère aux conspirationnistes de droite comme à la gauche intersectionnelle qui posent également un type d'individu au centre du monde tout en imposant leur subjectivité.

Mais les libertés individuelles ne sont pas absolues dans un État de droit.

Naître dans un pays quelconque ou décider de s'y installer implique certaines concessions. On doit laisser une partie de soi pour vivre dans sa Nation natale comme dans sa Nation d'accueil, car les terres ne sont pas vierges.

Les terres ont une histoire. Elles ont une Culture.

On ne vit et on ne déménage pas au Québec comme on choisit son menu chez McDonald's.

On ne s'installe pas au Québec comme on se pose dans un aéroport.

On n'habite pas un territoire comme on attend sa correspondance.

On n'appartient pas à une Culture en vivant hors-sol.

On ne rejoint pas sa société en s'ancrant dans sa « libârté » individuelle.

Le vivre ensemble n'est pas un rince-bouche, titrait Rachida Azdouz en 2018.

Les Québécois, comme les nouveaux arrivants, doivent faire des concessions. En retour, l'État de droit canadien comme l'État de droit québécois, avec la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, s'imposent de s'assurer que ces concessions puissent se justifier dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Jusqu'à maintenant, deux articles de la Loi 96 ont été suspendus par la Cour supérieure du Québec. Il s'agit des articles 9 et 10 qui exigent que tous les documents liés à une procédure intentée en anglais par une personne morale soient accompagnés d'une traduction en français. Autrement dit, les deux dispositions suspendues avaient pour effet de garantir aux avocats francophones de lire la documentation technique dans la langue commune du Québec en plus de garantir aux citoyens francophones d'avoir un accès à la justice en français.

Mais il y a un revers à la médaille et cela explique pourquoi la juge Corriveau a rendu une décision pratique qui favoriserait les potentielles futures victimes de la loi. Effectivement, les articles 9 et 10 avaient également pour conséquence d'ajouter une étape supplémentaire dans le travail des avocats anglophones, car bien qu'ils pussent toujours plaider en anglais, ces avocats devaient fournir une traduction en français des documents relatifs à l'affaire en cause.

En suspendant les deux dispositions, la juge s'est arrêtée aux futures victimes – les avocats anglophones – plutôt qu'aux victimes actuelles – les avocats francophones. Pour l'instant, c'est une victoire pour ceux qui ne parlent pas le français au Québec et quoi qu'on en dise, étant suspendus, le fond de ces deux articles sera analysé davantage par les tribunaux.

En attendant la décision définitive, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec* du gouvernement Legault a été sanctionnée. Ainsi, à l'exception des deux dispositions temporairement suspendues, elle s'applique et devrait diminuer l'accélération de la courbe qui nous mène vers une société de plus en plus anglaise et de moins en moins française pour le bonheur des uns et le malheur des autres.

Après tout, la Loi 96 n'a rien de révolutionnaire et cela fait en sorte que les uns et les autres ont peu de raison de se réjouir ou de s'affliger. En légiférant très peu sur des aspects qui auraient pu redonner une vitalité au français – comme le taux de places allouées aux cégeps de langue anglaise maintenu à 17% – la CAQ se positionne au centre de l'échiquier politique.

Ce *statu quo* a au moins la qualité de donner aux Québécois tout le temps voulu pour réfléchir à ce qu'ils veulent devenir collectivement.

Depuis que la Loi a été sanctionnée, la courbe d'accélération du déclin de la langue française comme première langue parlée est abaissée, mais persiste tout de même à Montréal, au Québec, et surtout au Canada.

Quand le premier ministre canadien nomme une gouverneure générale du Canada qui ne peut s'exprimer dans l'une des deux langues officielles de son pays et que certains hauts fonctionnaires libéraux songent à rouvrir la Constitution pour qu'on puisse substituer une langue autochtone à l'une des deux langues officielles – lire ici le français – dans le but de favoriser l'intégration des Autochtones aux fonctions les plus importantes des hautes sphères politiques et administratives du pays, on comprend qu'il est nécessaire et urgent de s'occuper de notre seule langue officielle au Québec, à la langue dont on a oublié qu'elle n'est pas moins importante que l'anglais au Canada.

Nous devons favoriser les langues autochtones sans que cela se fasse au détriment du français. Les premières langues parlées sur le territoire canadien sont autochtones. La suivante est le français. Hélas, le discours « décolonial » omet de préciser que l'anglais ferme la marche. Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la « décolonisation » en légiférant contre les derniers non invités et colonisateurs?

Ce serait épistémologiquement absurde, mais cohérent avec l'idéologie du gouvernement fédéral.

Tant que ce gouvernement verra la francophonie canadienne comme étant une diversité faisant obstacle aux autres diversités, il sera difficile de baisser la garde. Nul besoin de connaître la Constitution canadienne pour comprendre que l'une des deux langues officielles est un peu plus égale que l'autre. Il s'agit de s'intéresser à la liste des PDG de grandes entreprises canadiennes et québécoises. Il s'agit de demander à Michael Rousseau d'Air Canada, à Rania Llewellyn de la Banque Laurentienne, à Brian Hannasch de Couche-Tard, à Ian Edwards de SNC Lavalin, à George D. Schindler de CGI de s'expliquer en français.

Pour Camille Laurin et Guy Rocher, les acteurs principaux de la Loi 101, le français et la laïcité sont des caractéristiques inhérentes de l'identité québécoise. Les deux hommes nous savaient capables de nous affirmer au cœur de 340 millions d'anglophones.

Et nous nous sommes affirmés.

Mais la mollesse du gouvernement actuel et les critiques cinglantes envers la Loi 96 confirment que nous sommes en train de renier les espérances légitimes de nos ancêtres.

Le dégoût d'être soi nous a menés à la situation irrésistiblement intenable qui est la nôtre.

Nous sommes gênés d'avoir été différents en Amérique.